

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**N° 2014\_30\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Objet : Signature de la convention de mise à disposition du personnel au SIVOS ATAV**

L'an deux mille quatorze , le lundi 16 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Juin 2014

Présents :

**Titulaires** : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Absent(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, de la convention de la mise à disposition d'un agent technique au SIVOS ATAV pour exercer les fonctions d'accompagnatrice transport scolaires Aussac-Vadalle à Tourriers puis retour.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Accepte la convention de mise à disposition d'un agent technique conclut entre la commune d'Aussac-Vadalle au SIVOS-ATAV.
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 16/06/2014 et transmis en sous-préfecture le 19/06/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT